

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu l'arrêté n°2023-79 relatif à la composition des jurys du master Humanités et Industries Créatives (HIC) pour l'année universitaire 2023-2024.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys du master HIC, les enseignants ci-dessous :

Master 1 :

- Mme Amélie Chabrier : Présidente
- Mme Claire Cornillon
- M. Yoan Vérilhac
- M.Grégory Santerre
- Suppléante : Mme Sabine Coudassot-Ramirez

Master 2 :

- Mme Claire Cornillon : Présidente
- Mme Amélie Chabrier
- M. Yoan Vérilhac
- M.Grégory Santerre
- Suppléante : Mme Sabine Coudassot-Ramirez

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 30/10/2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoît Roig